



A propos d'un impensé de l'économie : Locke et l'institutionnalisation du système financier

Claude Roche

Docteur en philosophie

Chaire management de l'innovation ISEN- Polytechnicum Lille

« Aussi loin s'étend l'usage des jugements a priori, aussi loin s'étend le domaine de la philosophie. » (E. Kant - *Prolégomènes*)

Résumé

Cet article est le premier pas d'un travail de réhabilitation de la pensée économique de Locke, aujourd'hui encore sous-estimée et assimilée à un point de vue mercantiliste. Pour cela on montrera que sa démarche économique s'est construite dans la perspective de l'institutionnalisation du système financier anglais - la Banque d'Angleterre et la refonte des monnaies - réformes qu'il a contribué à rendre effectives, et dont il a surtout fourni le cadre complet de gestion. Il l'a d'abord fait par sa théorie de l'intérêt naturel pour laquelle il a construit un modèle macroéconomique complet décrivant notamment le rôle de l'épargne dans le financement du capital ; par sa théorie de la monnaie ensuite, dont il pose que la valeur dérive d'une convention universelle, ce qui donnait le cadre ce qu'on appellera la gestion orthodoxe de la monnaie. A ce propos, on constatera un lien étroit et trop peu évoqué entre sa pensée monétaire et sa philosophie politique et notamment sa célèbre théorie de la propriété. En soulignant que Locke anticipait ainsi sur l'essentiel de la conceptualisation classique, on s'interrogera en conclusion sur cet oubli paradoxal dans lequel l'économie de Locke est tombée : la rupture du lien entre la science économique et la philosophie sera alors mise en questions.

L'objet de cette communication est de contribuer à réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke, injustement traitée par l'histoire des idées. Il y a en effet un paradoxe dans la réception de Locke par la pensée économique. D'un côté on voit en lui - et avec raison - le philosophe fondateur de la doctrine politique libérale, à qui il va donner ses fondements institutionnels. Mais on le sait, Locke est aussi un économiste, reconnu en son temps comme un théoricien majeur de la monnaie. Il jouera même un rôle décisif dans le processus d'institutionnalisation du système financier anglais en entendant par là la fondation de la Banque d'Angleterre (1692-94) et l'acte de refonte des monnaies

(1695-96). On pourrait donc s'attendre à ce que ses théories aient été longuement travaillées, et surtout mises en rapport avec sa pensée politique : ne s'agit-il pas, au fond, de la même démarche institutionnelle ?

Pourtant, ce second Locke est aujourd'hui négligé tout se passant comme si les historiens qu'ils soient Hekscher, Blaug ou encore Schumpeter, avaient repris le jugement de « La Richesse des nations » : Locke était un « mercantiliste ». Or c'est cette unanimité que nous voulons contester, car on a fait dire à Locke, dans cette affaire, rien moins que le contraire de ce qu'il a défendu. Il faut en effet rappeler que Locke ne s'est pas contenté d'appuyer en termes politiques de tels projets d'institution ; mais qu'il en a construit l'ensemble du cadre de gestion : il l'a fait d'abord avec sa théorie de l'intérêt naturel, où est valorisé le rôle de l'épargne dans le financement de l'économie ; et il l'a fait ensuite avec sa théorie de la monnaie, où il exposera la norme universelle que devait suivre une autorité monétaire : Locke expliquant que la monnaie devait se régler sur « la valeur imaginaire » que « l'humanité » avait « attribué à l'or et à l'argent » [SC-p36]. On ne peut donc être ici plus opposé au fétichisme des mercantilistes, mais face à l'expression de ce qui deviendra par la suite « la politique monétaire orthodoxe ».

Que Locke ait été à ce point ignoré prend alors une signification tout à fait particulière à la lumière de la récente crise financière. Car tout se passe comme si le sens de ces institutions avait été occulté en même temps que l'on jetait le discrédit sur ses propres théories économiques. Aussi notre propos sera-t-il celui-là : rendre la cohérence politique et économique, mais aussi - osons le mot - philosophique, d'une pensée qui reste une référence pour penser les défis modernes. Et nous le ferons en deux temps : nous montrerons en quoi le modèle théorique de Locke répondait aux problèmes financiers de son époque, notamment à la question brûlante de l'endettement (partie 1), et comment ce faisant il a fait émerger les principaux concepts de l'économie politique. Puis nous aborderons la question de la monnaie en insistant sur ce que Locke va d'abord l'aborder en termes institutionnels, au cœur de son célèbre *Traité de Gouvernement Civil* (partie 2) ; et nous verrons alors comment elle a cristallisé l'ensemble de la rupture que Locke a introduit dans la pensée économique de son époque. Il nous sera facile alors de souligner l'enjeu de son engagement dans les premières institutions financières de l'Angleterre.

Par contre la place nous manquera pour aborder les critiques que Locke a reçues de la part des lecteurs modernes : une courte annexe étant consacrée aux erreurs d'interprétation de Schumpeter.

*Nota : Nous abordons ci-après les principaux textes économiques de Locke : le *Traité de Gouvernement* (« TGC »), publié en 1689, les « *Quelques considérations sur la baisse de l'intérêt ..* » (« SC ») publiées fin 91 et les « *Considérations supplémentaires* » (« FC ») publiées en 96. On notera que le texte principal, les premières *Considérations*, a été écrit en deux temps : la partie sur l'intérêt étant rédigée vers 1672, quand la partie relative à la monnaie a été rédigée juste avant sa publication. Ce décalage signifie que l'enjeu essentiel de Locke a résidé dans la question de la nature de la monnaie, et qu'il ne résoudra que dans ces années 90. On appellera « *textes de la maturité* » les textes rédigés à cette occasion, et l'on repèrera par la langue de citation la césure entre les deux parties des « *Considérations* »*

I - L'intérêt, la valeur et le marché du capital chez Locke

On ne peut aborder la pensée économique de Locke sans évoquer le contexte troublé dans lequel elle a émergé, et notamment le violent débat sur l'intérêt qui va durer sur tout le dernier tiers du XVIIème siècle. Il ne s'agissait pas d'ailleurs d'un débat seulement théorique : à l'époque l'Angleterre était une économie émergente, disposant certes d'entrepreneurs dynamiques, mais souffrant d'un manque aigu de capital, aggravé par le profond désordre des circuits financiers. Dans cette situation nombreuses étaient les voix qui plaidaient pour la baisse par la loi du taux d'intérêt, d'aucuns y voyant même la clé du financement des entreprises (Child).

C'est pourtant contre cette position que Locke va se prononcer dans ses « Considérations » ; et il le fera au nom d'un argument absolument nouveau pour l'époque : que le taux d'intérêt obéirait à une loi naturelle - « [il existe] une valeur vraie et naturelle jusqu'à laquelle .. [s]'élèvera l'intérêt » [SC-p46] - et que donc toute loi à son sujet serait inefficace. Elle ne bénéficierait dira-t-il « qu'aux banquiers et aux changeurs » [SCp46]

a- Locke et la notion d'intérêt naturel

La question qui se pose à l'interprétation est donc de savoir sur quelles bases Locke a fondé cette appréciation. Affirme-t-il simplement qu'existe un marché de l'argent - ou de « la monnaie » - et qu'il faudrait déréguler ? En fait il dit beaucoup plus que cela : car cette idée d'intérêt naturel n'est que la conclusion d'un authentique modèle macroéconomique, où Locke est parvenu non seulement à une représentation du phénomène du capital, mais aussi de ses liens à l'épargne et au système financier.

Mais pour en prendre la mesure, il convient de partir des limites des conceptions de ce temps : car à l'époque on ignorait encore tout de l'idée d'un système financier et même de celle d'un marché du capital. Certes on en connaissait les pratiques, on savait notamment calculer le mécanisme de capitalisation de revenus (historiquement dû à Petty) ; mais on ne savait rien de l'interdépendance entre ces valeurs, ne sachant pas distinguer le prix du capital de ce calcul de capitalisation. L'on commettait alors des contre-sens fréquents comme celui faisant du taux d'intérêt - perçu comme autonome - la cause inverse du prix des terres. La théorie de Locke se présente donc comme une réponse à cette affirmation et va se développer en trois temps.

b- le modèle du financement du capital

1/ Locke va d'abord prendre appui sur cette difficulté pour réfuter la vision dominante du prix du capital. Il le fera de façon simple au demeurant en pointant l'existence d'un mécanisme de marché pour la terre. En effet à l'époque le capital foncier était perçu comme un modèle pour penser l'économie et ce simple constat faisait tomber le lien causal entre intérêt et prix du capital : « *[that] which makes land as well as other things dear ; plenty of buyers and but few sellers* » [SC-p61]. On notera quand même que cette affirmation n'allait pas sans contreparties sociales. Car dans le même temps, Locke mettait le doigt sur le sur-endettement

des propriétaires fonciers, responsables selon lui, aussi bien de la baisse des prix des terres que de la hausse de l'intérêt « *as it does [where] men live lazily upon the product of the land* » [SC-p60]. Ce qui en dit long sur le contexte de cette discussion.

Mais il ne s'agissait là que d'un point de vue empirique. Encore fallait-il l'appuyer sur une véritable argumentation causale montrant un *autre lien* de détermination entre intérêt, prix et revenus du capital. C'est pourquoi l'essentiel de l'effort théorique des *Considérations* va consister dans la recherche de ce lien ; ce qu'elles feront en posant que seuls *deux facteurs* jouaient sur le taux d'intérêt : la disponibilité de l'offre, côté prêteur (mais l'idée était acceptée à l'époque) ; et côté emprunteur l'activité économique en tant que telle, c'est-à-dire in fine les revenus du capital productif. Et c'est très clairement cette dernière position qui concentrait le débat sur le plan théorique.

2/ Aussi pour l'affirmer, Locke va continuer à raisonner en termes de modèle, mais il va se placer - c'est le point essentiel - du point de vue d'un emprunteur en activité : c'est-à-dire d'un entrepreneur. Et il va comparer l'emprunt de ce dernier au contrat d'un fermier obligé de louer la terre pour la faire fructifier. Nul n'emprunte, dira-t-il, « *par plaisir* » mais par nécessité. Or à l'époque, on n'avait pas de doute sur l'origine de la rente foncière, on savait qu'elle était prélevée sur les revenus des fermiers, c'est-à-dire in fine sur leur activité. Locke suivra donc cette opinion, mais pour la rapporter à son objet. Et il dira que le prêteur était de facto solidaire de l'emprunteur, l'intérêt dérivant des revenus de son activité : ce qui posait ce fameux lien entre l'activité et l'intérêt. Il ira même jusqu'à imaginer un partage égal entre les deux parties : « *le marchand et le prêteur se partagent également le profit* » [SC-p35]. Il ne lui manquait plus alors qu'à rappeler que l'offre de prêt (« quantity ») dépendait - elle - du niveau d'argent disponible, et il posait le cadre dans lequel se pensait l'intérêt, mais aussi par lequel on pouvait en déterminer le taux.

3/ En fait, la chose était facile puisqu'il suffisait de mettre ce modèle en dynamique - c'est-à-dire de s'interroger sur ce qui faisait croître et décroître ces deux causes de l'intérêt : s'en déduisait alors ce qui faisait varier le taux (une démarche courante à l'époque). Les *Considérations* l'expliqueront au demeurant très bien :

→ d'un côté elles noteront que l'offre monétaire dépendait de l'argent disponible, c'est-à-dire en réalité du niveau comparé de l'épargne et de l'endettement : ce qu'il appellera « *l'état courant de la monnaie et des dettes* » [SC-p46]. Et il atteignait là ce qui sera pour lui le véritable enjeu de la politique financière.

→ Mais pour ce faire il fallait encore souligner que de l'autre côté c'était avant tout le niveau d'activité (« *trade* ») qui poussait l'intérêt à la hausse : un niveau sur lequel, bien sûr, on ne pouvait agir directement. C'est ce que Locke fera, toujours par le même modèle, en pointant la similitude des facteurs permettant aussi bien à l'emprunteur qu'au fermier de valoriser leur activité : « *That which raises the natural interest of money is the same that raise[s] the rent of land ; i e : its aptness to bring to him that manages it a greater overplus of income above his rent* » [SC-p72]. Or on le sait c'est le marché qui valorise l'activité du fermier : il en allait alors de même pour l'intérêt de notre entrepreneur. Il ne restait donc plus

qu'à généraliser ce constat pour en tirer la loi de formation du taux de l'intérêt : savoir que rapporté à l'offre disponible, ce taux était fonction du niveau d'activité général. "*the natural value of money depends on the whole quantity of the then passing money of the Kingdom in proportion to the whole trade.*" [SC-p72] Autrement dit, car c'est de cela en fait, qu'il s'agissait : que la seule variable sur laquelle on pouvait jouer pour baisser l'intérêt était cette fameuse quantité d'argent disponible.

Evidemment un tel modèle pourra sembler simpliste (encore qu'un Schumpeter n'a pas su le décrypter). Mais prenons garde à l'effet de présentation : car si l'enjeu de Locke était in fine politique, sur le plan théorique son modèle reposait sur la démonstration d'un lien entre l'activité de l'emprunteur (ou du fermier) et la valorisation des produits sur le marché : en clair, un lien entre production et marché. Or on le sait, ce lien était difficile à penser car il est donné par une notion théorique, « la valeur d'échange », que l'on avait beaucoup de mal à cerner à l'époque. C'est pourquoi Locke va faire précéder son modèle d'une authentique théorie de la valeur et dont on doit d'entrée noter le caractère très élaboré.

c- Locke et la première théorie objective de la valeur

En fait la théorie de Locke est avant tout une théorie de la mesure de la valeur, et cela se comprend si on la met en parallèle avec la physique de l'époque - laquelle cherchait justement une définition mesurable de la « masse »¹. Locke suivra la même cette démarche et construira sa « valeur » en deux temps :

Il commence par distinguer deux dimensions dans la valeur [Marx-1977] : la dimension qualitative « *to worth* » et sa dimension marchande, « *marketable value* », que seule en fait il retiendra. En effet, si la valeur qualitative est intrinsèque aux biens elle reste forcément subjective, et ne permet de rien dire quant à une production récurrente. Par contre la « *value* » n'est pas intrinsèque aux produits « *there is no such intrinsic value in a commodity* » [SC-p66] ; il ne s'agit que d'une propriété économique des marchandises, et ne renverra donc qu'au jeu des échanges *constatables* sur le marché. De plus et c'est le deuxième point, Locke va faire valoir qu'il s'agissait d'une propriété générique des biens (« du blé » en général) et non pas d'une marchandise en particulier (de « ce quintal de blé ») : elle se distinguait donc logiquement du prix - toujours conjoncturel - et renvoyait au jeu *global* des échanges qu'il nommera « *vent* » et « *quantity* ». Et c'est sur cette base qu'il obtiendra enfin son idée de valeur, en la posant comme le rapport entre ces deux quantités : "*the marketable value is in a proportion between vent and quantity*"² [SCp67]. Ce qui veut dire qu'elle s'assimile à un taux de rotation global sur le marché.

A ce propos on doit noter que Locke ne cherche pas ici à définir *la cause* de la valeur (dans le travail ou dans l'utilité). Et reconnaissons-le, cela a troublé certains commentateurs [Denis-1977]. En fait, et à l'image de la physique de l'époque, Locke n'en a aucun besoin : car il ne cherche ici qu'une mesure de la valeur, c'est-à-dire une référence pérenne pour penser les revenus de la

¹ Par le biais de la notion de densité (première notion par laquelle on a appréhendé le concept de masse.)

² Vent signifie " flux d'échange sur un bien ", « *value* » ayant alors la forme d'un rapport entre un stock et un flux, identique à celui du concept de densité.

production. Or tel est bien le cas de sa « value », car celle-ci étant la caractéristique d'un bien générique, n'était soumise qu'à l'évolution de deux éléments : la demande solvable et la production. « *He that will estimate the value of any thing must consider the vent in proportion to the quantity, for this alone regulates the price* » [SC-p61]

d- du modèle de financement au cadre de la nouvelle institution financière

Partant de là Locke pouvait clore son modèle puisqu'il lui suffisait de rapporter cette analyse à celle du produit de la ferme, pour en déduire la logique de formation des revenus de « son » fermier : "*that which causes this in land is .. a greater quantity of products in proportion to the same vent or the same quantity in proportion to a greater vent*" [SC-p72]. Thèse dont on a vu qu'il pouvait la généraliser pour obtenir sa loi de l'intérêt, et notamment le lien entre taux de l'intérêt et niveau d'activité.

La boucle théorique était donc entièrement bouclée puisque Locke montrait ainsi un lien complet *entre l'ensemble* des déterminants du marché (l'offre, la demande solvable et la valeur), et *l'ensemble* de ceux touchant à l'intérêt financier (le profit, la rente et l'offre disponible). Et ce pour la première fois de l'histoire des idées. On pourrait même soutenir que mise à part la théorie du salaire, on est déjà ici face à l'essentiel des concepts de l'économie politique classique.

Mais ce serait oublier l'essentiel que de trop insister sur ce point. Car on l'a vu, l'enjeu de Locke était moins de bâtir une théorie avancée que d'agir sur la politique monétaire et financière du pays. Il s'agissait donc avant tout d'argumenter. Par contre on peut fort bien anticiper les termes dans lesquels il l'a fait : car in fine Locke nous disait qu'on ne pouvait agir sur l'intérêt que par le biais de l'offre de prêt - i.e. l'épargne disponible. Et qui parlait ainsi disait aussi qu'il fallait pour cela améliorer la qualité des circuits financiers ; et on l'a dit leur état était assez critique.

Nous sommes donc aux portes des réformes financières des années 1690 puisqu'on le sait leur objet était d'abord de rapprocher l'épargne et l'investissement. Et nul doute que ce texte était écrit en anticipation de telles mesures.

e- la faiblesse des conceptions de la monnaie au XVIIème

Mais on ne peut aborder ces projets sans aborder en même temps la question - très brûlante à l'époque - de la monnaie, en insistant notamment sur sa dimension conceptuelle. Car le fait est qu'on touchait là à une véritable faiblesse, la pensée de l'époque ne disposant d'aucun concept pour ne serait-ce qu'appréhender l'idée d'un système financier. Pour être très précis, et il le faut ici, les courants de l'époque ne disposaient pas d'une notion de monnaie suffisamment abstraite pour penser sa fonction financière - car in fine ils confondaient la monnaie et son support (cf encadré). C'est ce qu'entrevoit d'ailleurs Foucault lorsqu'il écrit que la pensée de cette époque s'emprisonnait dans une même « *épistémé* », id est : dans un lien de signification univoque entre monnaie et valeur signifiée [Foucault-1966]. Foucault soulignait là que la pensée monétaire ne savait pas appréhender la pluralité des valeurs pourtant indispensable à qui voulait comprendre un système financier.

Le débat sur la nature de la monnaie

Il est connu que le débat de cette époque opposait deux conceptions de la monnaie : le « cartalisme » - ou théorie de la monnaie signe - pour qui la valeur de la monnaie tenait de la certification du prince et le « métallisme » pour qui les métaux étaient eux-mêmes des richesses, et qui assimilait « la monnaie » à ces métaux (ce qu'on appelle le « fétichisme mercantiliste » est issue de ce courant).

Mais au-delà des différences ces courants se rejoignaient dans une même incapacité à atteindre l'idée que la monnaie pouvait représenter deux valeurs à la fois : id est aussi bien la valeur des biens dans un échange, que la valeur du gage (dans sa fonction de réserve de valeur) : ainsi le métallisme était prisonnier de sa vision physique de la richesse et qui interdisait toute idée de fonction homogène de la monnaie (laquelle tient d'abord au signe). Le cartalisme, quant à lui, était en difficulté pour aborder la fuite des capitaux puisqu'en ne voyant que le signe, il ne pouvait pas aborder la fonction de réserve réelle jouée par le métal dans une transaction.

C'est à Locke qu'il appartient d'avoir dépassé ces apories.

Aussi l'on doit fortement regretter que ce même Foucault ait refusé d'aller au-delà du seul constat épistémologique. Car il aurait noté que c'est à Locke que l'on doit d'avoir dépassé une telle aporie : en proposant une vision entièrement renouvelée de la monnaie et ce aussi bien de sa nature que des ses fonctions économiques. Un point qu'il nous faut aborder désormais en détail.

II - Locke et l'élaboration du concept moderne de monnaie

Dans ses textes monétaires, Locke s'est toujours attaché à distinguer sa position des principales théories de son époque. C'est ainsi qu'il ira expliquant - contre les mercantilistes - que la monnaie n'est pas un capital : « money is a barren thing and produces nothing » [SC-p55], puis qu'il s'en prendra, dans les textes de la maturité, au courant de la monnaie-signe, car « une loi ne peut donner [au métal sa] valeur intrinsèque » [SC-p71]. Evidemment, Locke s'inscrivait là dans le débat de son époque sur la nature de la monnaie. Mais pas seulement : il se libérait surtout de l'hypothèque de ces représentations traditionnelles, s'autorisant ainsi à re-penser entièrement à neuf cette notion pourtant très vieille de « monnaie ».

a. la définition abstraite de la monnaie

Et telle sera la démarche des textes de la maturité, où il va re-définir « la monnaie » comme un *gage conventionnel certifié par l'état* : une formule qui regroupe en fait trois idées :

*/ Que le métal monétaire est un gage (un gage assure la fonction de réserve inconditionnelle de valeur) : "[les métaux] sont les gages communs au moyen desquels les hommes sont assurés de recevoir en échange des choses d'une valeur égale» [SC-p71]

*/ que le signe en est une simple certification de la part de l'Etat : «it is the voucher of the weight and the denomination» [FC-p5]

* / Mais que la valeur du gage valeur était elle conventionnelle « l'humanité [a] consenti à attribuer une valeur imaginaire à l'or et à l'argent » [SC-p70].

Il s'agissait répétons-le d'une vision nouvelle pour cette époque. Car si l'idée de gage était connue, s'il en était de même pour la garantie de l'Etat, par contre l'idée de convention était encore inouïe. Elle était même contr'intuitive ; car elle signifiait que la valeur des métaux ne tenait pas de quelque chose de perceptible - leurs qualités propres, sélectionnées par l'histoire - mais d'un acte de pensée, un choix délibéré des hommes. Ou plutôt le tenait-elle du résultat de ce choix : idée assez logique au demeurant pour qui suivait Locke dans son déni des qualités économiques de l'or et de l'argent. Nous sommes donc ici face à une véritable innovation, et c'est évidemment cet « acte de pensée » qui en concentre l'essentiel de la portée. Mais pour mieux la saisir, il nous faut insister sur deux points

⇒ d'abord sur sa dimension logique - ou épistémologique - car cette idée de convention est bien sûr celle qui donne à la notion de monnaie son caractère d'abstraction : désormais « money » ne renverra plus à une réalité précise, mais à un ensemble complexe (un métal, un signe, une convention), et dans un rapport qui plus est évolutif. Dans les termes de la philosophie de Locke, il s'agit d'un mode mixte, c'est-à-dire en fait d'une abstraction ; et Mme Garo n'a pas tort de noter « Locke considère la monnaie comme un mode mixte, dans la mesure où sa dénomination conventionnelle l'arrache à tout modèle dont elle ne serait que la copie » [Garo-2000].

⇒ mais ce qu'il faut souligner en priorité c'est l'enjeu politique - i.e. : de philosophie politique - de cette définition, ainsi que sa portée normative. Car en se référant à une convention humaine, Locke ne se situait pas dans un champ d'analyse économique, comme on pourrait le penser, mais dans celui du droit naturel, qui est le champ spécifique où s'abordaient à l'époque les questions d'ordre institutionnel : dans son environnement de débat en tout cas. Et ce n'est pas un hasard si cette définition apparaît pour la première fois au cœur de sa théorie institutionnelle - dans le *Traité de Gouvernement Civil* - et même à un moment charnière de ce *Traité* : comme un complément essentiel au droit à la propriété

à propos du Traité de Gouvernement civil (TGC)

Le T.G.C. est toujours aujourd'hui considéré comme un texte fondateur de la doctrine libérale, car Locke y décrit les principes de base que devra respecter toute société politique (i.e. un système politique fondé sur la loi). Et il doit ce statut à deux idées liées que l'on désigne souvent par le nom de théorie du contrat :

- ➔ Locke dit d'abord qu'une « société politique » choisit délibérément - « par consentement » - de se soumettre à une loi commune ;
- ➔ mais à la condition expresse que cette loi respecte certains principes moraux, eux-mêmes issus de la « loi naturelle ». Lesquels principes deviendront

autant de droits dans la société politique : « *les lois fondamentales de la nature ne cessent point dans la société.* »

Comme on le sait ces principes sont pour Locke, la liberté, l'égalité et la propriété. Et c'est évidemment ce dernier point qui fonde le caractère libéral du Traité. Aussi est-il loin d'être neutre de souligner que ce droit de propriété n'a de sens que par l'existence de la monnaie, et c'est pourquoi Locke introduira l'idée de convention au cœur de son célèbre chapitre V. On notera toutefois que cette position charnière de la monnaie a mis du temps à être reconnue par les commentateurs. La question restant pendant toutefois de son véritable enjeu.

On touche alors à un point fondamental de la doctrine de Locke, mais hélas encore mal élucidé (cf encadré) ; il nous faut l'aborder prudemment

b- la convention monétaire et le droit de propriété dans le TGC

Locke on le sait se propose dans ce Traité de légitimer l'appropriation privée, et il le fait par le travail. Mais il faut rappeler que ce droit n'est au départ qu'un droit limité à la consommation : l'homme dit-il n'est pas légitime quand il gaspille les richesses, il doit limiter ce qu'il possède « *aux avantages et à la commodité de la vie* » [TGC-§31]. Par contre l'introduction de l'argent monnayé déplace cette contrainte, il permet « *d'acheter de vastes possessions* ». Et c'est pour démontrer ce point qu'il introduit - pour la première fois - la convention de valeur « *c'est le consentement des hommes* » dira-t-il « *qui a mis de la valeur à l'or et à l'argent* » [TGC-§46]

Nous sommes donc à un moment crucial pour sa démonstration et comme toujours dans de tels cas Locke sera très clair : d'abord en reprenant sa critique du mercantilisme « *la valeur [de] l'or ... ne vient pas d'un usage réel* » [TGC-§46], puis en posant le métal monnayé par rapport à son rôle dans une opération d'achat : car « *on peut l'échanger pour d'autres choses nécessaires* » [TGC-47]. En d'autres termes et toujours selon Locke, l'argent monnayé est *créé* par les hommes pour une finalité précise, l'achat de biens. C'est pourquoi cet argent « *est une chose durable* », on peut donc le stocker et l'échanger y compris « *contre de vastes propriétés* » : ce qui lève la contrainte de « non-gaspillage » et permet in fine de justifier la dynamique d'accumulation de la propriété : « *[le] consentement unanime rend justes les démarches d'une personne qui, avec les espèces d'argent, agrandit ses possessions* » [TGC-§50].

C'est donc bien la monnaie qui garantit l'appropriation. Et l'on mesurera l'importance de cette conclusion. Car ne nous leurrions pas : Locke n'est pas parti ici, comme on l'a soutenu [Dunn-1991], du constat simple de l'existence de monnaies, constat qui exclurait la monnaie de sa problématique proprement politique. On a vu au contraire qu'il l'introduit par sa fonction (l'achat de biens) et il le fait sans médiation : ce qui veut dire qu'il la pose a priori comme élément « nécessaire » à une action qu'il juge légitime. Or le fait de poser la monnaie de la sorte avait un sens précis et clairement normatif : en termes jusnaturalistes il s'agissait d'un principe de droit naturel, c'est-à-dire d'un principe d'un rang supérieur à une loi civile, et auquel tout législateur devait se soumettre. Locke

disant par là que cette convention était une condition normative de l'effectivité du droit de propriété.

On touche bien sûr au point majeur de la pensée philosophique de Locke, puisque dans notre langue moderne il s'agit là d'un principe institutionnel. Et dont on peut mesurer la portée désormais, puisqu'il conditionnait et le sens économique et le sens politiques qu'il voulait conférer à la monnaie

c- Locke et la théorie classique de la monnaie

En effet à partir du moment où cette convention était posée rien n'empêchait d'en compléter la description par d'autres qualifications. Locke l'a d'ailleurs souligné dans son Essai « les idées sont variables, en fonction des propriétés sélectionnées par ceux qui emploient ce terme ». Partant de là il est logique que les textes économiques postérieurs au Traité lui aient permis de déployer une théorie complète de la monnaie.

Nous irons cependant assez vite sur ce point car il est mieux connu. On s'accorde en effet pour créditer Locke d'avoir le premier formulé la célèbre théorie quantitative de la monnaie [Blaug-1981] ; et l'on peut voir que Locke a procédé en trois temps pour cela. Il a fait d'abord apparaître les deux fonctions centrales de la monnaie comme autant d'usages génériques : « *money.. as it is capable by its interest to yield a yearly income, [money].. as it is capable to procure us the necessities of life* » [SC-p49] Il dira même, comme l'a souligné Keynes, que la monnaie avait par-là « *a double value* ». Ce point acquis, Locke pouvait faire apparaître une fonction globale d'intermédiation de la monnaie, capable de signifier de façon homogène l'ensemble des transactions d'une nation : tant il vrai que les signes monétaires : « *are settled in every english mind* » [SC-p54]. Posant enfin qu'existe une vitesse de circulation moyenne et stable de la monnaie on pouvait en déduire une valeur d'échange de la monnaie. Et c'est cette valeur que Locke définit par sa quantité « *its quantity alone is enough...to determine its value* » [SC-p71]

Nous sommes donc bien ici au coeur même de ce qui deviendra - jusqu'au néolibéralisme - la politique monétaire orthodoxe. Mais à condition d'ajouter, car Blaug ne l'a hélas pas fait, que cette expression théorique n'était encore que partiellement cohérente. Encore fallait-il aborder la dimension pratique de la monnaie c'est-à-dire la manière dont on garantissait l'adéquation de la monnaie réelle à ce qui devenait alors une norme théorique.

d- Locke et la politique monétaire «orthodoxe »

C'est ce que Locke fera dans ses «Further considerations» en mettant en avant la confiance nécessaire en la monnaie - c'est-à-dire dans le fait que le signe garantisse effectivement le poids de gage qu'il signifiait. On n'échange la monnaie dira-t-il que pour son gage - "*for the intrinsic value which is the quantity of silver ... warranted to be in pieces.*" [FC-p9] ; même si le papier peut en repousser la transaction physique (Locke parle ici des lettres de change dont il prône un usage prudent). Il est donc essentiel que la monnaie en cours apporte cette confiance, ce qui renvoie bien sûr au rôle des autorités. Telle sera en tout cas sa recommandation.

Il faut cependant souligner que la thèse était loin d'être aussi simple qu'il n'y paraît : car Locke plaidait ici pour la remise au pair des monnaies, alors que la plupart de ses contemporains prônaient une dévaluation qu'elle soit de jure ou de facto ; et on le sait ce genre de positions est toujours populaire. Aussi expliquera-t-il longuement que l'on ne pouvait pas transiger avec cette règle, notamment dans les échanges avec l'étranger. Faute de quoi, la mauvaise monnaie - anglaise - chassant la bonne, l'or et l'argent quitteraient de facto le pays.

Et là encore on aura reconnu un élément de bases des politiques monétaires qui suivront. Ou plutôt nous sommes face au dernier élément autorisant une doctrine complète de la politique monétaire et financière : car on l'a vu précédemment, l'épargne disponible était pour lui la clé du financement de l'économie. Et en plaidant pour la stabilité monétaire, Locke rejoignait son analyse de l'intérêt, puisqu'il plaidait en même temps pour la croissance de l'épargne disponible, voire même son expansion par le biais des échanges extérieurs (cf notre remarque ci-après).

Nous ne sommes donc pas ici face à de simples éléments de théorie monétaire - fussent-ils élaborés - mais bien au terme d'une reconstruction totale incluant à la fois le concept de monnaie et les principes de sa gestion.

Remarque : c'est ici que s'enracine la critique la plus significative d'A Smith contre « M Locke »³, Smith voyant probablement chez Locke la justification anticipée des politiques whigs consistant à drainer l'argent au bénéfice des grandes sociétés commerciales. Mais on voit mal en quoi : car la thèse de Locke encourage manifestement le financement global de l'économie et non tel ou tel circuit particulier.

e- Locke et l'institutionnalisation du système financier anglais

Partant de là on peut anticiper la position de Locke dans le processus d'institutionnalisation du système financier. Ce processus tenait à deux « mesures phare, »

⇒ La création de la Banque d'Angleterre par un acte de privilège royal de 1694 (sur la base du projet « Paterson »). « La banque » se crée alors comme une institution de crédit semi-publique, la première à ce niveau de l'Angleterre (elle ne deviendra « institut d'émission » qu'une fois développée la monétisation de ses créances) ;

⇒ La refonte des monnaies - effectuée à la demande de « la Banque » - et qui va consister dans la remise au pair de toutes les monnaies du pays (la valeur faciale étant abaissée en fonction du poids réel qu'elles contenaient : ce qui revenait à une déflation d'environ 30 % des signes monétaires en circulation)

³ Cf Smith La richesse des Nations Livre 4 p 169. Critique qu'il faut aussi distinguer du reste de l'argument de Smith sur la neutralité du commerce extérieur, et dont d'aucuns ont fait la ligne de partage entre mercantilisme et pensée classique. Pour la réfutation de cette position Cf SCHUMPETER Op.Cit.

A l'évidence Locke a joué un rôle décisif dans ces mesures politiques : éminence grise des « whigs », conseiller privilégié de Somers, il a fait partie du premier tour de table de « la Banque » ; il sera même le principal défenseur de la refonte des monnaies, qu'il défendra dans des conditions dramatiques en publiant ses « Further considerations ». Et il est vraisemblable que son rôle a été encore plus grand que ce qu'on en connaît. Mais l'important n'est pas là.

L'important est d'abord est dans la mission de la banque, laquelle se proposait d'abord de fluidifier le circuit du crédit. Andreades dira qu'elle se pensait « *comme un service public de crédit* » [Andreades-1904]. Or tel était, on l'a vu, le propos des Considérations, à une époque où ces circuits étaient encore difficiles à penser. N'oublions pas d'ailleurs que Locke n'a jamais hésité à dénoncer le caractère critique de leur situation : "*the multiplying of brokers hinders the trade by making the circuit which the money goes, larger, and in that circuit, more stops*" [SC-p42]

Mais l'important est aussi - voire surtout - dans la vision monétaire qui préside à la création de la Banque et dans laquelle on trouvera la même référence au choix de l'humanité et au-delà à la nécessité de respecter le gage métallique : "*tout crédit non fondé sur la matière d'or* » dit son fondateur « *est impraticable au moins tant qu'une autre espèce de crédit n'a pas été choisie par la partie marchande de l'humanité*"⁴. Car on le sait c'est Paterson qui va peser - et quasiment dès la naissance de « la Banque » - pour cette fameuse refonte des monnaies.

Ce n'est donc pas un hasard si Locke va défendre bec et ongles cette réforme radicale des monnaies : il s'agissait en fait de la mesure phare, de la clé de voûte des institutions financières en construction. Symboliquement ce sera sa dernière intervention publique argumentée sur le plan théorique.

Conclusion : retour sur la crise financière actuelle

Avec cet épisode de la refonte des monnaies s'achève alors l'exposé de la pensée économique de Locke. Et l'on peut désormais mesurer le chemin accompli : car à l'époque le penseur le plus avancé était Petty connu pour avoir proposé une vision comptable globale de l'économie du pays (la première de l'histoire pense-t-on). Mais Petty ne connaissait ni la valeur ni le profit, ni système financier ni même marché du capital. Et c'est à Locke que revient d'avoir exposé tout cela. Plus encore et comme on l'a montré il est allé jusqu'à penser et la finalité des institutions financières et la politique monétaire qui devait l'appuyer.

Aussi notre premier résultat sera-t-il celui-là : que c'est Locke qui nous a fait entrer de plein pied et dans l'économie moderne et surtout dans la représentation conceptuelle qui servira à la gérer autant qu'à la penser. Et même s'il ne s'agit ici que d'histoire il nous semble très important de rétablir ce fait. Mais pourrait-on nous rétorquer : cela est-il bien étonnant ? car on le sait, Locke est un auteur fondateur sur le plan politique, il est même le penseur des

⁴ W Paterson , cité par A Andreadès Op. Cit.

institutions libérales : quelle découverte y aurait-il donc dans ce qu'il ait décrit les bases d'une économie de marché ? Et qu'il ait même pensé sa principale institution ? N'est ce pas là une pure tautologie ?

Pour être honnête, cette critique nous semblerait tout à fait justifiée. Mais resterait quand même à pointer le silence de l'histoire des idées. Car de tout cela, on l'a dit, elle n'en a quasiment pas parlé. Aussi ne nous trompons pas : un tel oubli, et sur un tel auteur, pointe au-delà d'erreurs occasionnelles, au-delà du contre-sens d'un Hekscher, et même des parti-pris de méthode - par ailleurs discutables - d'un Blaug et/ou d'un Schumpeter. Qu'a donc alors un tel constat pour qu'on l'ait ignoré à ce point ? Est-il donc si inacceptable ? A notre sens il est une raison profonde à cela et qui tient à la nature même de la pensée économique moderne. Car on le sait - et depuis au moins JS Mill - celle si se présente comme science ; elle fait même un point d'honneur de ce projet. Or dire que l'on est une science veut dire que l'on exclut tout jugement normatif sur son objet : certes on peut se poser en conseil, mais toujours sur la base d'une « analyse positive » du réel. Or on l'a vu c'est un tel jugement normatif que porte un Locke sur la monnaie : c'est-à-dire sur l'objet majeur et de la théorie économique et de ses principales institutions.

A refuser de le voir on prenait de ce fait un grand risque : non seulement d'ignorer son histoire, mais d'ignorer le sens de ses propres concepts. La crise que nous vivons était en quelque sorte programmée.

Bibliographie

- */ **A Andreades** - Histoire de la Banque d'ANGLETERRE - Paris - Arthur ROUSSEAU éditeur - 1904 - 653 pages.
- */ **M Blaug** - La pensée économique : origine et développement - Traduction Alain et Christiane ALCOUFFE - Paris - ECONOMICA - 1981 - 810 pages
- */ **J Child** - a new discourse of trade - 2nd edition-London- 1694
- */ **H Denis** - Histoire de la pensée économique - Paris - P.U.F - 1977 - 723 pages
- */ **J Dunn** - la pensée politique de J Locke - Puf 1991
- */ **I Garo** - Monnaie et richesse chez J Locke : une politique de l'économie - revue de synthèse - 2000 vol 1,2
- */ **E Hekscher** - Mercantilism - Translation M. SHAPIRO - Deuxième tome - London- Allen and Unwin - 1955 - 367 pages
- */ **M Foucault** - Les mots et les choses-Paris- Gallimard - 1966 - 405 p
- */ **K Marx** - Le capital - In MARX - Oeuvres Economie - Tome premier - Traduction M. RUBEL et L. EVRARD -Paris - la Pléiade NRF 1977 - 1538 pages
- */ **JA Schumpeter** - Histoire de l'analyse économique SCHUMPETER Joseph A - Histoire de l'analyse économique - Tome premier : l'âge des fondateurs - traduction sous la direction de J. C. CASANOVA - Paris - NRF Gallimard - 1983 - 514 pages
- */ **A Smith** - La richesse des nations - Livre 4- traduction Germain - editions Blanqui-1881
- */ **J Locke** - Some considerations upon lowering the interest of money and raising the value of money , further considerations on the value of money, in .. J Locke – 1796 - several papers relating to money, interest and trade,– London Churchill

Traduction partielle des premières considérations P Taieb
*/ **J Locke** - Traité de gouvernement Civil- Traduction MAZEL Paris - GF
Flammarion 1984 - 403 pages
*/ **J Locke** - Essai Philosophique concernant l'entendement humain - Traduction
Coste - Paris - VRIN (fac similé) 1973 - 627 pages

Annexe : pourquoi SCHUMPETER s'est-il autant trompé ?

On le sait, le propos de Schumpeter a été de construire une histoire de l'analyse économique, dans laquelle il pense avoir montré le chemin suivi par la pensée économique pour construire ses modèles théoriques. Et on le sait aussi, Schumpeter y verra une progression continue, en distinguant deux grandes étapes
⇒ *L'économie politique classique qui se serait la première dotée d'une représentation macroéconomique globale, mais sur la base d'une vision encore trop « réaliste » ;*

⇒ *La science économique moderne ayant enfin réussi à construire cette représentation en valeur qui manquait à ses prédécesseurs.*

L'étape classique était donc un moment essentiel pour Schumpeter, et il la décrira en pointant « le rôle analytique du profit » : d'après lui ce n'est que par la distinction entre intérêt et profit que les classiques ont pu construire cette fameuse vision macroéconomique : "la tâche analytique se trouvera transférée de l'intérêt (qui caractérise la période mercantiliste), au profit (qui caractérise la période classique)."

Logiquement la lecture de Locke ne pouvait que renforcer ce point de vue, car c'est bien cette distinction qu'opère son modèle du fermier. Or le fait est que Schumpeter va rejeter cette analyse, Locke, selon lui, en étant resté à un modèle de l'intérêt : "Je pense qu'on peut interpréter (la théorie de LOCKE) comme une forme embryonnaire de ce qu'on connaît aujourd'hui comme la théorie suédoise des fonds prêtables." Pire, Locke aurait construit sa théorie au moment même où ses contradicteurs - Barbon notamment - faisaient les premiers pas vers le modèle classique.

Au terme de cet article on ne peut que conclure à un contresens de la part de Schumpeter : Locke étant d'ailleurs est à mille lieux du raisonnement par arbitrage des Suédois. Et une telle erreur pose bien sûr question. S'agit-il d'une erreur occasionnelle - une lecture trop distraite en quelque sorte ? Venant d'un auteur aussi confirmé, nous ne le pensons pas : nous pensons au contraire qu'il s'agit du produit de la méthode en tant que telle qu'il a suivie.

En posant en effet qu'il existait une histoire de l'analyse, Schumpeter posait en fait une hypothèse très lourde quant à la réalité économique : c'est-à-dire quant aux comportements économiques qui la structurent. Précisément il supposait que

ces comportements ont été suffisamment stables sur les derniers siècles pour que les concepts économiques censés les désigner puissent être justement comparables dans le temps. Ne parle-t-il pas d'un progrès de l'analyse économique ? Or ce faisant il prenait là et sans s'en rendre compte un parti directement anti-institutionnel. Car justement, le propre d'une institution est d'agir sur les comportements fondamentaux, à minima de les canaliser ; et d'ailleurs le rôle d'un système financier, est bien de rapprocher des choses aussi incomparables que l'épargne des uns et l'investissement des autres.

Partant de là il y avait une ambiguïté latente dans la manière dont Schumpeter allait rendre compte des questions financières : et manifestement sa lecture de Locke en a fait les frais. La question étant alors de savoir jusqu'où cette erreur remet en question son « histoire de l'analyse »